

Le 18 novembre 2014

**Z
o
n
e
o
c
c
a
n
i
d
i
e
n**



La commission de réforme : Une instance que le SNAPATSI ne néglige pas

Présenter une liste pour la commission administrative paritaire locale, ce n'est pas simplement pour défendre les avancements, les titularisations, les recours « *entretiens professionnels* », etc ... mais c'est aussi défendre le personnel de tous les périmètres en commission de réforme.

A quoi sert la commission de réforme ?

C'est l'instance qui étudie une reconnaissance de blessure en service (*accident de travail*) entre médecins, administration et deux représentants du personnel du SNAPATSI/SAPACMI et du SNIPAT/FO pour le département de la Réunion.

Au cours de cette mandature, plusieurs dossiers ont été présentés tant pour le périmètre « *police* » que pour le périmètre « *préfecture* ».

Le SNAPATSI/SAPACMI Réunion a assisté à TOUTES les commissions de réforme tandis que le SNIPAT/FO Réunion, trop occupé sûrement, n'a pas trouvé opportun de se déplacer aux séances en 2014.

Le SNAPATSI, en syndicat responsable, est présent et défend les intérêts des agents quotidiennement.



Le 4 décembre, chaque vote aura son importance



- ⇒ pour votre **CAP Locale**
- ⇒ pour votre **CAP Nationale**
- ⇒ pour votre **Comité Technique de Réseau**
- ⇒ pour votre **Comité Technique de Proximité**
- ⇒ pour le **Comité Technique Ministériel**



Notre **+** syndical, c'est d'être un véritable acteur du dialogue social et de construire votre avenir

**Votez et faites voter pour
 le SNAPATSI**

